

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CRÉATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL PAR LA SOCIÉTÉ **EKF PARC SOLAIRE DONGAY** SUR LA COMMUNE DE **RIGNAC**

Par arrêté n° E-2023-293 du 3 octobre 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite **du mardi 31 octobre 2023 au jeudi 30 novembre 2023 inclus**.

À l'issue de l'enquête publique, la préfète du Lot statuera sur la décision d'autorisation ou de refus de l'opération envisagée au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

Pendant la durée de l'enquête, les éléments du dossier d'enquête publique comprenant notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage sont consultables :

- sur support papier en mairie de Rignac, siège de l'enquête, et mis à disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- sur un poste informatique mis à disposition pendant la durée de l'enquête publique, dans les locaux de la mairie précitée, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- sur le site internet des services de l'État dans le Lot via le lien :

<https://www.lot.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-risques-naturels-et-technologiques/Photovoltaïque/Parc-photovoltaïque-au-sol-Rignac>

Le commissaire-enquêteur, Madame Monique SERRES, siègera en mairie de Rignac pour recevoir les personnes qui désireraient lui faire part directement de leurs observations sur l'opération projetée aux jours et heures définis comme suit :

- le mardi 31 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le jeudi 9 novembre 2023 de 14 h 00 à 18 h 00 ;
- le samedi 18 novembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le jeudi 30 novembre 2023 de 14 h 00 à 18 h 00 ;

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter, à sa convenance, ses observations et propositions au commissaire enquêteur selon l'une ou plusieurs des modalités suivantes :

- sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur déposé à la mairie de Rignac aux heures d'ouverture au public ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-participationdupublic46@lot.gouv.fr](mailto:ddt-participationdupublic46@lot.gouv.fr) ;
- par courrier postal adressé à la mairie de Rignac (46500), à l'attention du commissaire enquêteur, avec la mention « Centrale photovoltaïque Rignac ».

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en DDT du Lot et en mairie de Rignac ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Lot pendant un an à compter de la clôture de l'enquête via le lien :

<https://www.lot.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-risques-naturels-et-technologiques/Photovoltaïque/Parc-photovoltaïque-au-sol-Rignac>

Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès du maître d'ouvrage, la société EKF Parc Solaire Dongay, représenté par Monsieur Mathieu RONSIN par téléphone (06.33.31.07.11) ou par courriel (mathieu.ronsin@energiekontor.com).

À Cahors, le ~~9~~ **9 OCT. 2023**

La directrice départementale adjointe  
des territoires du Lot,



Armelle LE BRUN